



Budget : note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DE ROQUESTERON

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet (roquesteron.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 08 Mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'état chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Loyers des logements communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat, diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent ,en prévision : 1 014 384.00€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 47.80% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent ,en prévision : 1 014 384.00€

Les recettes de fonctionnement des communes telles que les dotations de l'Etat en légère hausse chaque année :

DGF 2021 : 179 344.00€ → Dotation forfaitaire : 59 203.00
→ Dotation de solidarité rurale : 62 631.00
→ Dotation de péréquation : 57 510.00

DGF2020 : 177 959.00€
DGF 2019 : 167 951.00€

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement : (2020 réalisées) (2021 prévision).

Dépenses	Montant 2020	Montant 2021
Dépenses courantes	166 971.57	236 671.00
Dépenses de personnel	274 423.00	316 060.00
Autres dépenses de gestion courante	68 700.00	60 635.00
Dépenses financières	11 650.00	10 470.00
Dépenses exceptionnelles	12 000.00	4 460.00
FNGIR	31 684.00	31 684.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 744.010	354 404.00
Virement à la section d'investissement	143 00.00	
Total général	712 172.51	1014 384.00

Dans le cadre desLe montant de 354 404.00 que l'on retrouve en dépenses et en recettes représente la régularisation financière pour la démolition de 2 bâtiments privés qui ont fait l'objet d'une acquisition par le Plan BARNIER (ETAT) dans le cadre des intempéries qui ont sévi le 25 Novembre 2019.

· Les dépenses de personnel sont en augmentation :

Situation en 2020 : 2 départs à la retraite et 1 congé parental.

Situation en 2021 : + 2 agents en remplacement retraités

+ retour de congé parental

1 Agents à temps partiel

3 Agents en temps non complet

3 Agents sous contrat aidé de l'Etat 20h00/semaine : prise en charge à 80% des charges sociales par l'Etat.

Charges de la gestion courante :

Le budget prévoit une augmentation des indemnités d'élus. Les mêmes taux ont été appliqués depuis 2014.

Recettes	Montant 2020	Montant 2021
Excédent brut reporté	0.00	0.00
Recettes des services	58 890.51	63 741.00
Impôts et taxes	217 494.00	171 014.00
Dotations et participations	195 988.00	212 925.00
Autres recettes de gestion courante	183 000.00	210 000.00
Recettes exceptionnelles	14 600.00	356 704.00
TOTAL GENERAL	712 172.51	1 014 384.00

c) La fiscalité

- *concernant les ménages:*

. Taxe foncière sur le bâti 12,47% + 10.62% Part du département transférée aux communes

. Taxe foncière sur le non bâti 22.1%

Ordures ménagères : 13.87%

Aucune augmentation n'est observée depuis 2019.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 128 000.00

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 179 344 soit une hausse de 0.78% par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection d'un vallon, à la réfection du réseau d'éclairage public., création terrain multisport..).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (2021 prévision)

Dépenses	Montant 2021
Solde d'investissement reporté	80 226.66
Dépenses d'équipement	205 566.07
Dépenses financières dont emprunts	68 048.50
Reste à réaliser	18 049.55
Total général	371 890.78

Recettes	Montant 2021
Restes à réaliser	41 947.63
Excédent de fonctionnement	151 584.13
FCTVA	26 874.00
Cessions d'immobilisations	26 080.50
Autres IMMO. Financières	12 628.07
Taxe aménagement	1 498.00
subventions	111 278.45
Total général	371 890.78

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Restauration de la voirie communale Chabauda : 88 920.00€
- Restauration de la voirie communale (La Poste) : 14 445.00€
- Réfection de la salle communale Foyer rural (plafond et électricité) : 18 084.00€
- Pose de Barrières de sécurité : 11 329.56€
- Réfection bâtiment communal Boulevard Salvago : 4 290.00 €
- Achat d'un camion benne : 39 000.00€

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de la Région: 23 318,00
- du Département: 87 960,45
- Autres: 5 000,00

- FCTVA : 26 874,00€

IV. Les données synthétiques du budget –

- Synthèse de fonctionnement :

Epargne de gestion : 151 584,13€

Epargne brute 151 584,13€ - (charges financières) 14 930,00€ = 136 654,13

Epargne nette 136 654 - (annuité des Emprunts) 65 152,02 = 71 502,11

Extinction des prêts en - 2022 -en 2024 -en 2026 -en 2028 -en 2044

Soutenabilité de la dette :

En cours à long terme : Capital Emprunts restant dû: 408 107,27 / Epargne Brute 136 654,13 = 2,99

Capacité à couvrir son train de vie :

Epargne brute x 100 / Recettes réelles = 18,67%

136 654,13 / 731 827,20 x 100 = 18,67%

En dessous de 8 à 10% Risque de déséquilibre.



**Danielle CHABAUD
MAIRE**